



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 29 avril 2024 par le Ministre du Collège de la Commission communautaire française chargé de la politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire, sur un projet d'arrêté 2023/1641 du Collège de la Commission communautaire française 'modifiant l'arrêté 2017/1388 du Collège de la Commission communautaire française du 1^{er} mars 2018 relatif aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes, mettant en œuvre l'article 27 du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée', portant le numéro 76.323/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 30 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.